

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt-quatre et le 22 février à 19 heures 00

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 12 février 2024

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Catherine PATTE, Gilles JUGE, Sylvain PROTIERE, Jean-Pierre JACQUIER

Absents : David AMIEUX, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir de Valérie LANDRY BUCH pour Michel GONNET

Secrétaire de séance : Sylvain PROTIERE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune et le CAUE ont signé une convention de partenariat pour un accompagnement en vue de la création d'un nouveau quartier (ou nouveau lotissement) et pour réfléchir au devenir de la maison Calm.

Ses deux projets ne se concrétiseront pas, il n'y a donc plus d'intérêt à poursuivre le partenariat avec le CAUE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

Monsieur Le Maire propose de régulariser administrativement les engagements en signant un avenant à la convention de 2022 afin de mettre fin à cette convention sans impact financier pour les deux parties.

Monsieur Le Maire expose l'avenant 1 au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant 1 à la convention de partenariat
- Autorise Le Maire à signer l'avenant 1 à la convention de partenariat : fin de mission.

OBJET

AVENANT A LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT DU
CAUE : FIN DE
MISSION

10/2024

Ainsi fait et délibéré les : jour mois et an susdit

Pour copie conforme,

Le Maire,
Olivier FONS

